

Villes et Villages Fleuris

Règlement et fiche d'inscription en pièces jointes

➤ Pour le 15 juin 2018 au plus tard

Retourner la fiche d'inscription au **Comité Départemental du Tourisme**, 34 quai Dampierre à Troyes (10000), accompagnée d'un dossier de candidature composé d'une note explicative sur:

- la motivation de la candidature,
- l'identité du territoire,
- la mise en œuvre du projet de valorisation,
- le patrimoine paysager et végétal de la commune,
- la gestion de l'environnement et du cadre de vie et
- l'animation et la valorisation touristique de la commune

Pour vous aider à constituer ce dossier, vous trouverez également ci-joint un document des « Echos du CNVVF ».

➤ Pour le 25 juillet 2017 au plus tard

Faire parvenir au Comité Départemental de Tourisme de l'Aube des photographies du fleurissement de la commune de l'année.

